

A PROPOS DE NOTRE CALENDRIER DES INDULGENCES

Nous lisons dans la *Croix* de Montréal :

Nous recommandons à nos lecteurs d'une manière toute spéciale une publication fort intéressante pour les catholiques faite actuellement dans la *Semaine Religieuse* de Montréal. Il s'agit d'un calendrier des indulgences mises par l'Eglise à la disposition des fidèles. C'est le plus précieux des renseignements qui puisse leur être donné. Ce calendrier paraît dans chaque numéro de la *Semaine Religieuse* et permet de suivre exactement la longue liste des inépuisables trésors offerts à notre piété. Nous serions bien coupables, si nous n'y allions puiser à pleines mains.

Il nous manquait un guide pour découvrir toutes ces richesses. L'auteur du calendrier des indulgences a fait un travail considérable pour énumérer les conditions imposées et renseigner exactement les fidèles sur ces faveurs inestimables. Aussi devons-nous lui être très reconnaissant d'avoir consacré à ce *vade-mecum* du catholique un long temps qui ne sera pas perdu pour le bien des âmes. Il ne suffit pas de lui témoigner des remerciements mérités, il faut mettre à profit son travail et son dévouement et nous efforcer de gagner ces indulgences dont il nous signale les fécondes richesses, mises par l'Eglise à notre disposition.

Le calendrier dont nous parlons sera de la plus grande utilité et nous le recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Nous remercions la *Croix* de Montréal de cette appréciation aussi flatteuse que bien méritée.

Celui qui a bien voulu se charger de dresser chaque semaine ce petit calendrier des indulgences plénières, un jeune prêtre du diocèse de Montréal, dont le zèle pour ce genre d'études n'est un secret pour personne, trouvera sans doute dans l'article que nous venons de reproduire plus d'un motif à continuer son œuvre malgré le temps, les fatigues et les nombreuses recherches qu'elle doit lui imposer.

L'apparition du « Calendrier des Indulgences » a été saluée avec bonheur par toutes les communautés religieuses et par un bon nombre de personnes pieuses.

Tous les curés de la province se feront un devoir de l'annoncer du haut de la chaire et de l'expliquer aux fidèles, imitant en cela l'exemple de plusieurs de leurs confrères de la ville et de la campagne. Ce serait un bon moyen d'engager les âmes à profiter des richesses spirituelles de l'Eglise et une excellente manière de venir au secours de ceux qui souffrent dans le purgatoire.

A tous nos lecteurs, et plus spécialement à ceux qui n'auraient pas saisi de prime abord l'ordonnance du Calendrier, nous recommandons la lecture attentive du petit traité sur les indulgences qui l'accompagne et qui, dans la pensée même de l'auteur, est destiné à en faciliter l'intelligence.